

13 août 2020 -14:16

Covid-19 : augmentation des désinfectants et gels hydroalcooliques illégaux en circulation

Le nombre de produits biocides illégaux sur le marché belge a augmenté depuis le début de la crise de la Covid-19. Les inspecteurs du SPF Santé publique ont mené 195 contrôles afin d'examiner différents désinfectants et gels hydroalcooliques. De nombreux produits n'étaient pas autorisés à la vente et à l'utilisation en Belgique ou ont été utilisés dans la lutte contre la Covid-19 sans avoir été agréés à cet effet. Les inspecteurs de l'environnement ont rédigé un total de 14 procès-verbaux et ont émis 45 avertissements.

Les produits biocides sont des moyens de lutte contre les organismes nuisibles, tels que les produits de nettoyage et de désinfection ou les répulsifs pour insectes. Les gels hydroalcooliques contenant plus de 60 % d'alcool sont également des produits biocides, s'ils n'ont pas d'indications thérapeutiques. Ces produits biocides sont utiles, mais peuvent être nocifs pour la santé et l'environnement. Tous les produits biocides présents sur le marché belge doivent donc être préalablement approuvés par le SPF Santé publique.

Le SPF Santé publique évalue la composition du produit et vérifie notamment si l'étiquette reprend les recommandations nécessaires pour une utilisation sans risque. Le SPF veille ainsi à limiter les risques pour la santé et pour l'environnement. A la suite de l'épidémie de Covid-19, le SPF Santé publique a accordé plus de 430 autorisations temporaires à certains types de biocides qui se sont révélés efficaces dans la lutte contre les virus.

De fin mars à juillet, l'inspection de l'environnement a contrôlé les ventes en ligne et physiques de produits détergents désinfectants et de gels hydroalcooliques. Les inspections ont été effectuées dans les supermarchés, les magasins, les pharmacies ainsi que chez les importateurs. Les inspecteurs ont vérifié si les produits biocides étaient autorisés à la vente en Belgique et si tant l'étiquetage que l'utilisation des produits étaient conformes à la réglementation. Seuls les produits agréés comme étant efficaces dans la lutte contre la Covid-19 peuvent être vendus et utilisés à cette fin. En outre, l'inspection a également évalué la composition des produits. Plusieurs tonnes de produits biocides illégaux ont été retirées du marché. Dans les prochains mois, les inspecteurs du SPF Santé publique continueront à vérifier que les produits biocides illégaux ne se retrouvent pas sur le marché belge.

Le SPF Santé publique rappelle que seuls les produits biocides autorisés peuvent être utilisés pour la désinfection des locaux et des surfaces dans les entreprises. Tous les produits biocides désinfectants ne sont pas efficaces contre la Covid-19, il faut donc toujours consulter attentivement l'acte d'autorisation. Les conditions d'utilisation figurant sur l'étiquette et dans l'acte d'autorisation doivent être strictement respectées. Ainsi, il peut être nécessaire de protéger ou de retirer les aliments de la zone traitée ou de rincer soigneusement les surfaces traitées à l'eau potable. N'utilisez que des gels hydroalcooliques approuvés et suivez attentivement les directives pour une utilisation sûre. Selon une recommandation de l'OMS, les gels hydroalcooliques doivent contenir un minimum de 70 % d'alcool pour lutter contre les bactéries et certains virus tels que la Covid-19.

Les produits désinfectants et les gels hydroalcooliques efficaces contre la Covid-19 et approuvés par le SPF Santé publique sont disponibles sur le site www.biocide.be.

Contact : info.biocides@health.fgov.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be